

Notice de montage
et d'entretien le système anti-chute
type "Söll GlideLoc"
pour
profilé de guidage

Aluminium anodisé	Ref. N° FS-SAL
Acier galvanisé à chaud	Ref. N° FS-SST
Acier inoxydable décapé	Ref. N° FS-SA4

fixation par bride crantée
sur les échelons

Date d'édition: 09.07.2009
SF 6
Sous réserve de modifications techniques



Sommaire

A	Généralités	3
B	Montage	4
C	Informations pour le cintrage	21
D	Contrôle et réception	22
E	Assemblages vissés-Sécurité	22
F	Entretien	23
F	Liste de contrôle	24

Cette notice est protégée par des droits d'auteur !

La duplication et la diffusion de cette notice ne sont pas autorisées sans l'accord écrit de l'auteur conformément aux art. 16 et 17 de la loi allemande. En cas d'infraction, la société Sperian Fall Protection Deutschland GmbH & Co. KG poursuivra en justice conformément à l'art. 106 de la loi allemande sur les droits d'auteur.

Remarque!
Modifications dans cette version: logo

A Généralités

- A 1. Quiconque travaille avec ou sur le système anti-chute Söll selon la norme européenne EN 353/Partie 1 doit être informé sur le contenu des présentes instructions avant d'utiliser le système. Les manipulations opérées sans tenir compte des présentes instructions peuvent mettre des vies humaines en danger.
- A 2. L'exploitant de l'installation doit s'assurer que cette notice de montage est :
- stockée dans un endroit propre et sec
 - toujours disponible et accessible pour l'utilisateur
- A 3. La présente notice doit être produite par l'exploitant de l'installation à la demande du constructeur du système anti-chute (SPERIAN FALL PROTECTION Deutschland GmbH & Co. KG ou un revendeur autorisé par ce dernier).
- A 4. Pour l'utilisation de ce système anti-chute Söll, on se conformera à la notice d'emploi du coulisseau anti-chute correspondant.
- A 5. Pour le montage et l'utilisation des accessoires Söll sur ces systèmes anti-chute, on se conformera à la notice séparée correspondante.
- A 6. En cas d'utilisation d'un autre équipement de protection personnelle, on se conformera à la notice correspondante.
- A 7. Les directives de prévention anti-accident et les directives de construction en vigueur dans le pays d'utilisation doivent être respectées.
- A 8. Les anti-chutes Söll ne peuvent être montés et exploités qu'avec des éléments et sous ensembles d'origine Söll. Une combinaison avec les éléments d'autres constructeurs peut mettre en danger la sécurité du système anti-chute à coulisseau Söll. En pareil cas, la société Sperian Fall Protection Deutschland GmbH & Co. KG, ainsi que ses filiales, n'assumeront aucune responsabilité en matière de produit. En outre, aucun agrément n'existe dans ces cas, étant donné que le système anti-chute à coulisseau Söll a été approuvé et agréé en tant que système à part entière. La totalité de la responsabilité est alors transférée à l'exploitant.
- A 9. Les composants Söll en acier inoxydable 1.4571 sont livrés avec décapage en usine. On veillera à stocker et à traiter les éléments en acier inoxydable de manière appropriée.
- A 10. La liste de contrôle (chapitre F) doit être complétée entièrement et correctement à l'aide d'un crayon indélébile par le chef de chantier de la société de montage.
- A 11. Lors du serrage des colliers de fixation, il peut se produire une légère déformation au niveau des pattes; ceci peut générer une légère déchirure de la couche superficielle de zinc à l'endroit de la déformation; mais cela n'a aucune incidence sur la sécurité et la résistance à la corrosion du système de fixation.
- A 12. Avec une masse de 100 kg et un facteur de chute 2 (cas le plus défavorable), la distance entre les pieds de l'opérateur et le sol doit être au minimum de 2m.

A 13. Matériel vérifié par le laboratoire certifié 0158: EXAM BBG Prüf- und Zertifizier GmbH, Zertifizierungsstelle, Dinnendahlstraße 9, 44809 Bochum.

B Montage

B 1. Cet ensemble de montage comporte:

- plusieurs éléments d'échelle à assembler selon les besoins.
- A chaque extrémité de l'échelle, une pièce de liaison équipée :
Pour l'acier : 2 boulons avec rondelle plate et éventail.
Pour l'aluminium ou l'acier inox : 2 vis spéciales M12x30 avec écrou autobloquant DIN 985.
- Un nombre de pièces de fixation qui doivent être disposées à un intervalle maxi de 1m680

Par itinéraire, au moins:

- 1 Butée de descente, Réf. n° 21049
- 1 Butée de montée, Réf. n° 21050
ou un Butée fixe d'extrémité, Réf. n° 11634

Les vis pour la fixation en paroi doivent être adaptées aux conditions existantes et faire l'objet d'un contrôle de résistance le cas échéant.

Lors d'assemblages vissés, utiliser les rondelles éventail de sécurisation, voir chapitre E.

B 2. Auxiliaires assurant un montage aisé:

- 2 clefs à œillet, ouverture 19
- 1 clef à œillet, ouverture 17
- 1 clef à œillet, ouverture 13

Pour un montage sur des ouvrages déjà en place:

- 2 coulisseaux anti-chute
- 2 harnais EN 361
- 1 potence (pour charge max. de 20 kg), Réf. n° 17563 pour la levée et la dépose d'éléments d'échelle.
- 1 corde pour potence ci-dessus, dia. max. 12 mm, longueur selon besoin
- 1 trousse à outils
- 2 talkies-walkies

Prévoir au minimum une corde de sécurité selon EN 355 avec absorbeur d'énergie pour pouvoir bénéficier d'une protection anti-chute supplémentaire pendant le montage.

B 3. Personnel nécessaire pour le montage :

Deux personnes au moins.

B 4. Avant le montage, nous vous recommandons de classer les profilés suivant l'ordre d'utilisation (N° de repérage) et ceci particulièrement lors de l'installation de profilés cintrés.

Attention: danger de mort!!!

Dans le cas où un évidement est réalisé dans le profilé (fig. 4/Détail 1.3), cet élément doit être placé **en premier** dans le bas de l'installation. **Il ne doit en aucun cas se trouver dans la partie haute.**

B 5. Traiter les éléments avec précaution. Ne pas jeter les éléments d'échelle!

B 6. Avant le montage, les profilés doivent être débarrassés des impuretés éventuelles, notamment aux points de liaison. Les profilés ne peuvent rentrer en contact avec du ciment, du mortier ou d'autres matières analogues. Les restes de mortier doivent être éliminés sans retard. La surface de roulement du coulisseau anti-chute doit être propre au niveau des faces intérieures et extérieures du profilé de guidage.

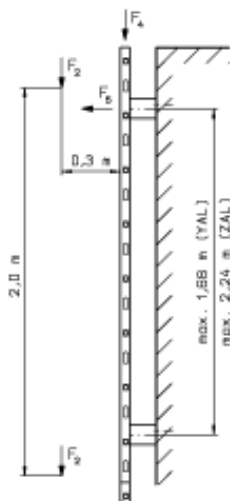
B 7. Ne pas utiliser ni réparer des éléments endommagés, mais les remplacer par des éléments neufs sortant de l'usine.

B 8. Pour la fixation de profilé sur une échelle de cheminée, selon la norme DIN 18799-3, la dimension minimale des vis est M12.

B 9. Il est recommandé d'utiliser exclusivement les chevilles autorisées par les organismes de contrôle.

Pour les ouvrages en béton, nous recommandons les chevilles à contre-dépouille ou des chevilles chimiques (par ex. Hilti, Fischer, UPAT, Liebig) ; leur mise en oeuvre doit se faire en respectant les informations techniques du constructeur.

Pour la fixation sur des murs, compte tenu de la variété des matériaux, nous vous conseillons de consulter un spécialiste qui pourra vous confirmer que la résistance du support et que le moyen de fixation utilisé sont compatibles avec les contraintes de notre système.



Pour le calcul des points d'ancrage, vous devez au minimum tenir compte des efforts définis ci-dessous :

- En cas de chute, une charge dynamique F4 de 6 KN exercé verticalement dans l'axe central de l'échelle, cet effort doit si possible être réparti sur 4 points de fixation.
- Une charge statique verticale F2 de 1,5 KN correspondant au poids d'une personne avec son outillage ; cette charge appliquée à 30 cm du montant central engendre un effort résultant F5 de 0,3 KN perpendiculaire au point de fixation. Plusieurs personnes peuvent se trouver sur cette même échelle, dans ce cas, à un intervalle minimum de 2m, vous pouvez retrouver ces mêmes contraintes.

B 10. L'entre axe de fixation recommandé est de 1400 mm et au maximum de 1680 mm.

- B 11. Si l'itinéraire débouche sur une plate-forme, le profilé de guidage doit dépasser de 1000 mm au moins le dessus de la face supérieure de la plate-forme. Pour un porte-à-faux supérieur à 380 mm au-dessus du dernier point de fixation, un raidisseur 50 x 30 x 3 mm est obligatoire.
- fixé sur les 2 derniers points de fixation,
 - repris tous les 560 mm sur le montant central,
 - le raidisseur est en une seule partie.
- B 12. Pour des installations nécessitant un échafaudage ou une nacelle, nous conseillons un montage **du haut vers le bas**.

Dans le cas sans échafaudage, le montage se fera **du bas vers le haut**.

Fig. 1

- B 13. **Attention:**

Pour un entre axe de fixation de 1120 mm, le montage peut être effectué sans échafaudage, directement à partir de l'échelle. Pour un entre axe de fixation supérieur, nous vous recommandons l'utilisation d'un échafaudage. Le monteur utilisera le harnais et le coulisseau anti-chute.

Dans le cas d'utilisation du harnais et du coulisseau, afin de se préserver contre une chute consécutive à une sortie imprévue du coulisseau ou d'une flexion du profilé, le monteur devra toujours s'assurer avec une longe conforme à la norme EN 354/355 ou d'une longe de maintien suivant norme EN 358. fig 1.

L'introduction et l'extraction du coulisseau dans le profilé ne doit se faire que dans une position de sécurité ; par exemple : au sol, sur plate-forme équipée de garde corps.

- B 14. Le point d'ancrage doit toujours se situer au dessus de l'anneau dorsal du harnais.

Fig. 1



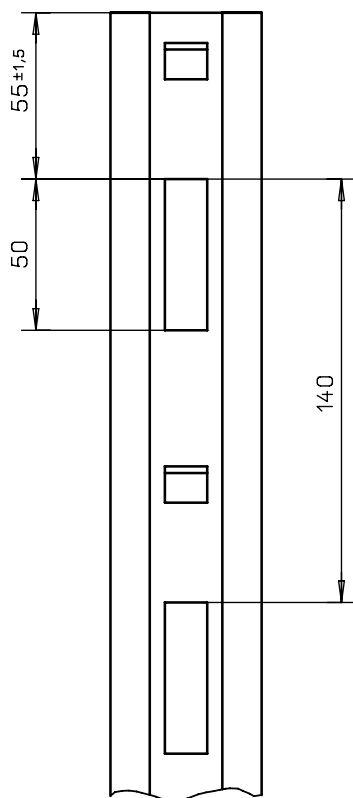
Remarque !

Ne jamais s'assurer sur le profilé.

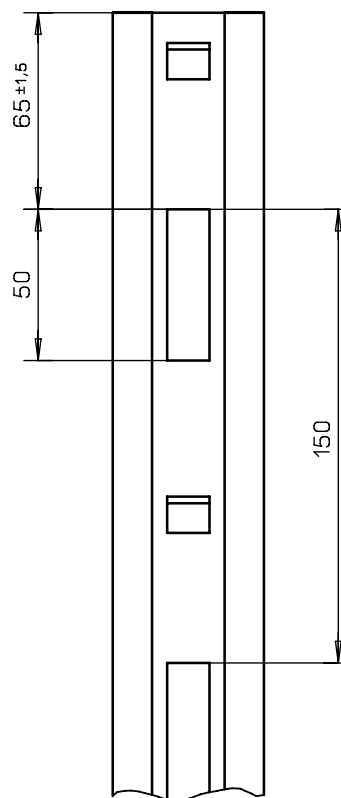
B 15. Perçage du profilé

Il y a le choix entre 2 entre-axes:

Entre-axe de 140 mm



Entre-axe de 150 mm



Le choix de l'entre-axe est fonction de l'intervalle entre échelons de l'échelle.

Coupe du profilé :

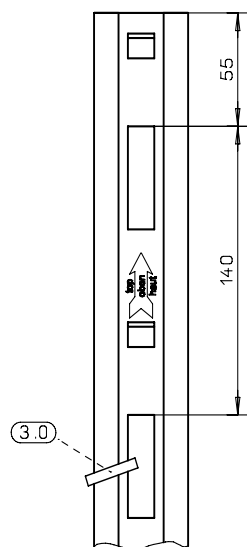
Si un profilé doit être coupé sur l'installation, veuillez respecter les dimensions du croquis ci-dessus.

B 16. Repérage du profilé

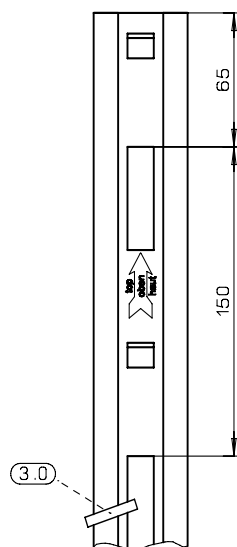
Tous les profilés (acier, alu, inox) sont équipés en partie haute d'un collier en plastique rouge (3.0) et marqués d'une flèche afin d'éviter un mauvais sens de montage.

La flèche se trouve toujours entre 2 grandes ouvertures en partie haute du profilé.

Entre-axe de 140 mm



Entre-axe de 150 mm



Remarque !

Lors du montage du profilé, la flèche doit être dirigée vers le haut !

Fig. 2 a,b

- B 17. Avant le montage du profilé sur les échelons, les brides crantées (2.0) seront mises en place sur le profilé (1.1) par des vis non serrées à des entre axes de 1680 mm maxi.

Important :

Chaque profilé doit comporter au moins une bride de fixation.

Commentaire:

2 éléments d'échelle liés par un dispositif de sortie (Réf 11317/16978) sont considérés comme un seul élément d'échelle. **Le dispositif de sortie n'est pas un élément de liaison.**

Attention:

L'entre axe de fixation recommandé est de 1400 mm - maxi 1680 mm; toutefois, pour les installations de faible hauteur, le nombre minimum de brides de fixation est de 4.

Cas particulier:

Pour une longueur de 2240 mm, la fixation peut être faite par 2 équerres, pour une longueur jusqu' à 3920 mm avec 3 équerres. Dans ce cas, il faut vérifier que la charge de 6 kN peut être acceptée sur 2 ou 3 points de fixation.

Installation sur échelons scellés:

Sur des échelons scellés, le profilé sera fixé au minimum par des brides tous les 3 échelons; la résistance des échelons devra être au préalable vérifiée.

Installation sur échelons d'échelle:

Le profilé sera fixé tous les 4 échelons ou sur le renfort latéral de l'échelle avec ce même entre axe.

Fig. 2a

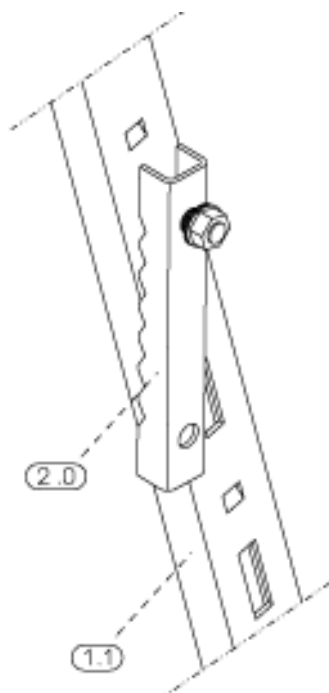
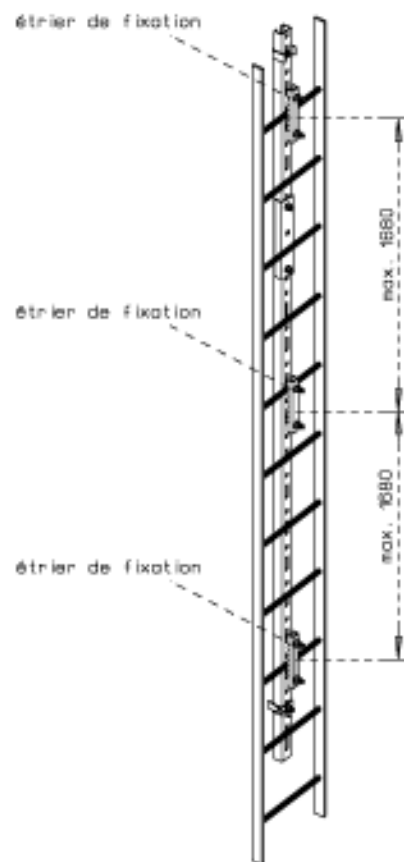


Fig. 2b Distance de fixation: 1680 mm



B 18. Couples de serrage :

Couple de serrage pour les vis de **qualité 8.8** livrées avec rondelle éventail:

Pour:	M 10	M 12	M 16	M 20
	20 Nm	25 Nm	60 Nm	120 Nm

Couple de serrage pour les vis **inox 1.4571** et écrou nylstop:

Bei:	M 10	M 12	M 16	M 20
	40 Nm	45 Nm	85 Nm	

Fig. 3

- B 19. Orienter le profilé (1.1) de façon que le collier en plastique rouge (3.0) et que l'extrémité de la flèche (1.2) soit vers le haut. Mettre la deuxième vis de la bride crantée (2.0). Vérifier l'aplomb du profilé (1.1) et serrer les boulons. S'assurer que les rondelles évitant le desserrage (voir chapitre E) sont bien en place.

Fig. 3a - Profilé acier

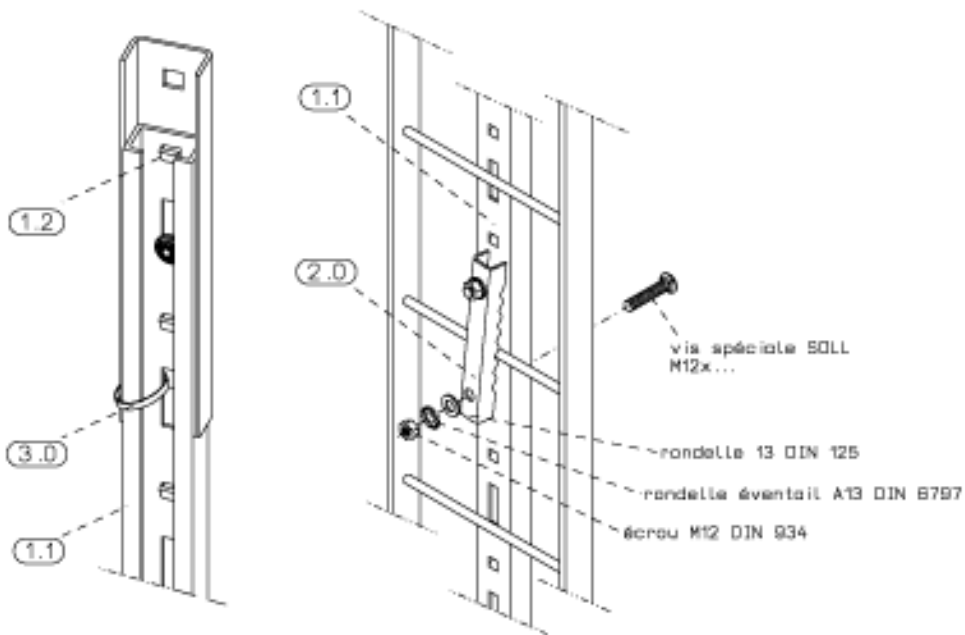
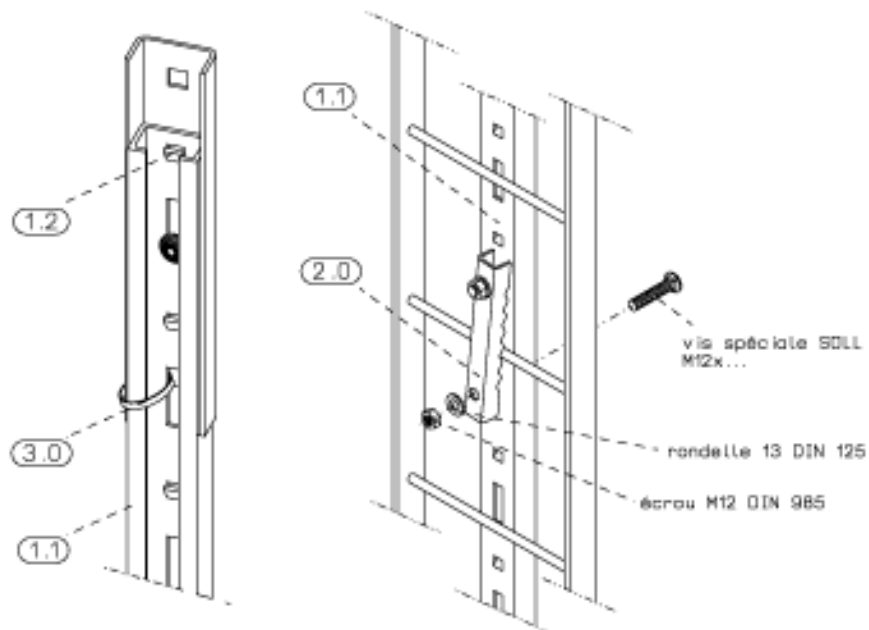


Fig. 3b - Profilé inoxydable décapé/Aluminium



Attention:

La bande plastique ne sert pas de butée.

Fig. 4

B 20. Si cette pièce n'est pas montée en usine, la « butée de descente » (4.0) doit être engagée par l'arrière et fixée sur le profilé (1.1) au niveau d'une ouverture rectangulaire. Cette butée (4.0) doit se positionner au minimum à 260mm et au maximum à 575mm au-dessus de l'évidement (1.3).

La partie mobile (4.1) doit se situer à droite du profilé (1.1). La butée de descente évite un montage erroné du coulisseau et sa sortie involontaire lors de la descente.

Fig. 4

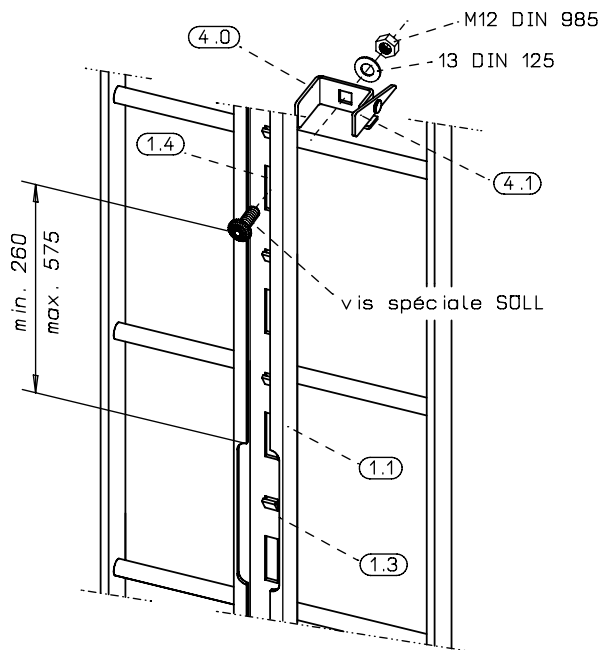
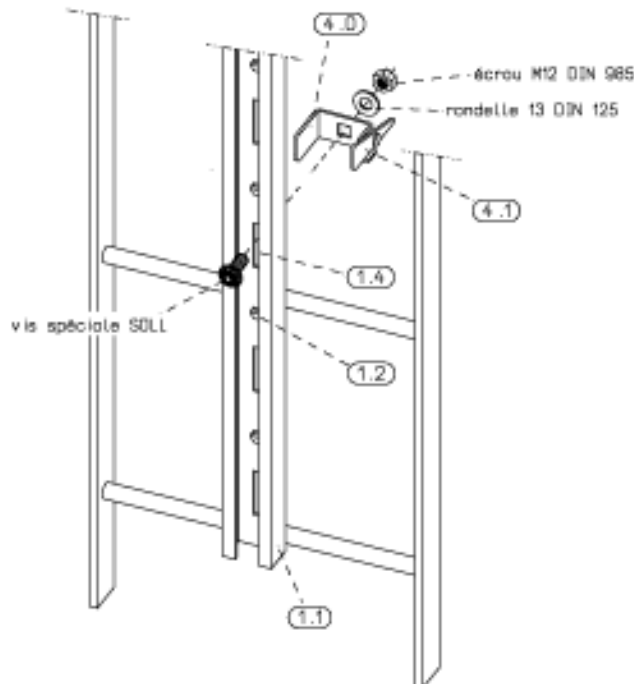


Fig. 5

- B 21. Si l'échelle ne possède pas d'évidement, la « butée de descente » (4.0) doit être positionnée au-dessus de la 2^{ème} butée (1.2) du fond de profilé. La partie mobile (4.1) doit se situer à droite du profilé (1.1).

Fig. 5



Attention:

Pour éviter un engagement erroné du coulisseau anti-chute, n'utiliser celui-ci qu'après le montage de la butée de descente.

Attention:

Le collier plastique rouge (fig. 3/rep 3.0) ne peut être dépassé avec le coulisseau que lorsque sur l'élément suivant:

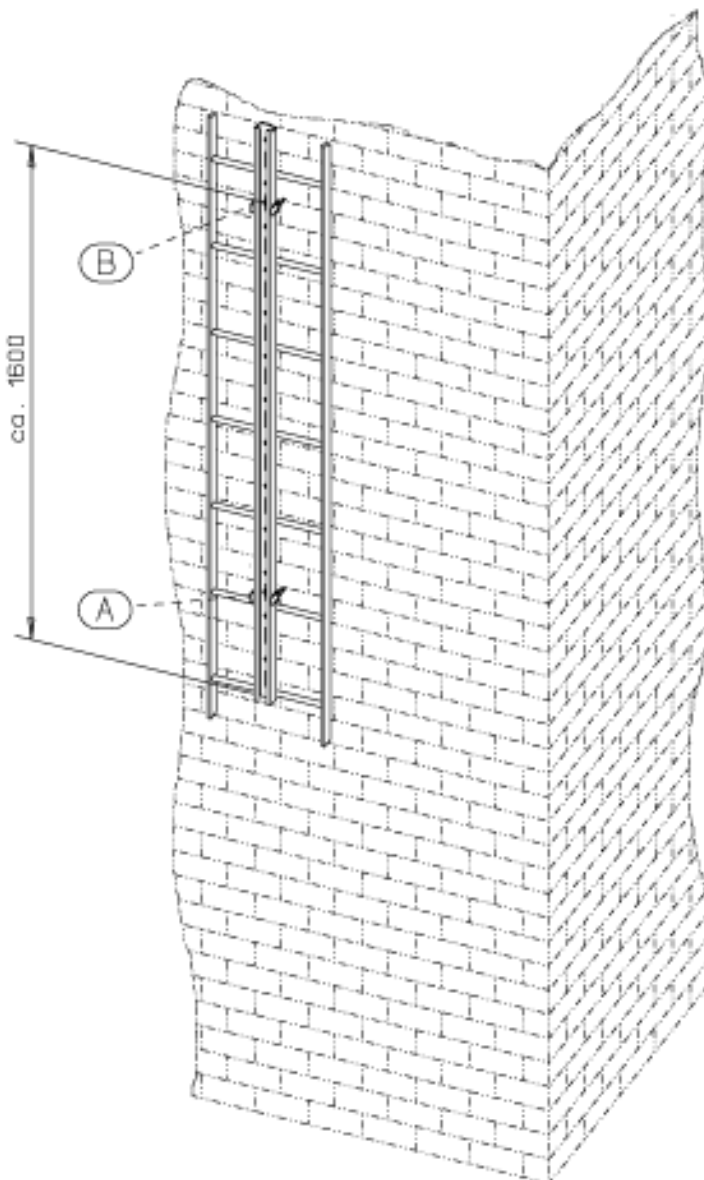
- La pièce de liaison a été correctement serrée sur l'élément inférieur
- Au moins un élément de fixation est en place.

Lors du montage, ne jamais dépasser avec le coulisseau le dernier point de fixation de l'échelle correctement monté sur la structure (respecter les points B14/B15).

B 22. **Cas particulier**

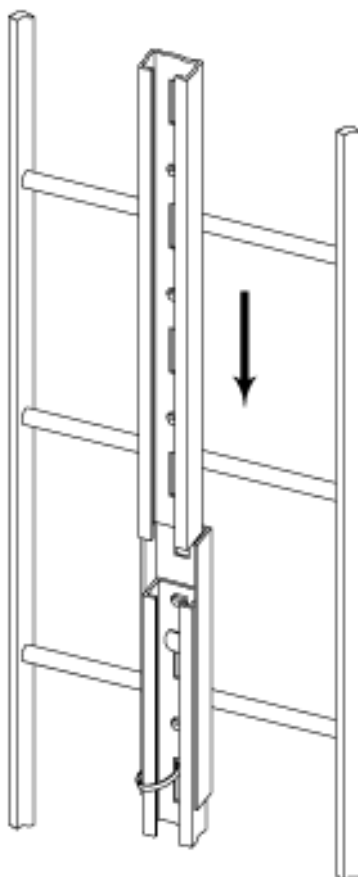
Si l'échelle ne démarre pas immédiatement du sol, mettre en place 2 « butées de descente » La première (A) en partie basse, au-dessus de la 2^{ème} butée (1.2) du fond de profilé afin d'éviter le montage erroné du coulisseau.

La deuxième (B) à environ 1m600 du bas afin que l'opérateur soit prévenu de l'absence d'échelons lors de la descente. **Fig. 6**



- B 23. Placer le profilé suivant contre les échelons de l'échelle et le glisser verticalement dans l'élément déjà en place.

Fig. 6



B 24. Jeu minimum de montage entre élément d'échelle

Conseil de montage (valable pour les échelles Alu, Acier et Inox):

- Température ambiante au dessus de 0, jeu de 2 mm
- Température ambiante en dessous de 0, jeu de 3 mm
- A chaque vérification, vérifier que le jeu maximum entre 2 échelles ne dépasse pas 5 mm (indépendamment de la température ambiante).

Fig. 7

B 25. La vis supérieure (5.0) de la pièce raccordement (6.0) doit être passée dans le profil par l'avant, l'écrou étant vissé par l'arrière comme illustré. L'écrou ne doit être serré qu'après alignement du profilé et la mise en place au moins d'un étrier en partie haute.

Fig. 7a - Matière : acier

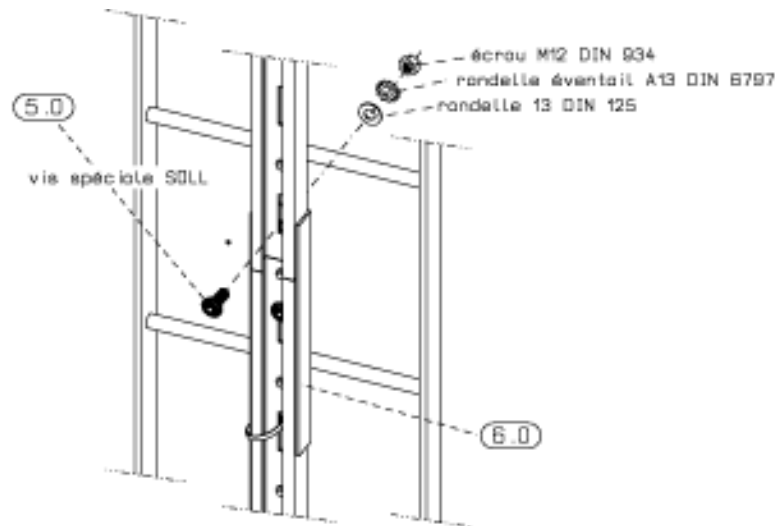
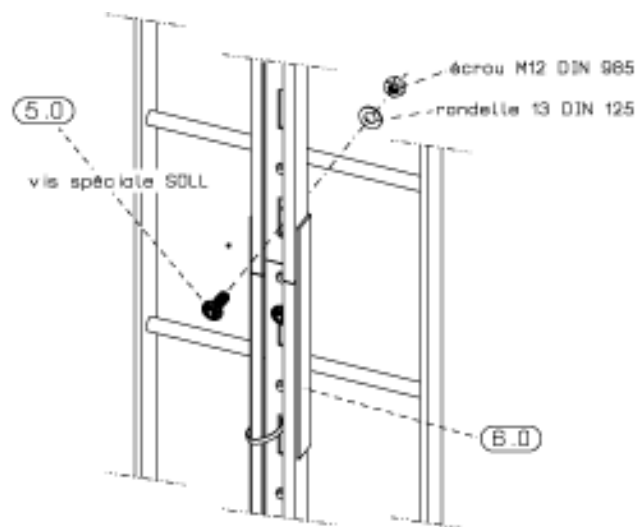


Fig. 7b - Matière : acier inox



Remarque

Vérifier que les vis montées en usine ont été assurées contre le desserrage.

B 26. Couper la bande en plastique rouge (Fig. 3/Détail 3) de l'élément de profilé.

B 27. **Fig. 8**

Si la fixation de la pièce de liaison (6.0) se situe au niveau d'un échelon et que vous ne pouvez utiliser que les trous carrés les plus éloignés (fig 9, cas du croquis de droite ou de gauche), prévoir une bride crantée à un intervalle de 560mm au dessus ou au dessous du joint des 2 profilés, du côté où le boulon de la pièce de liaison est le plus éloigné du raccord.

Fig. 8 - Profilé en acier

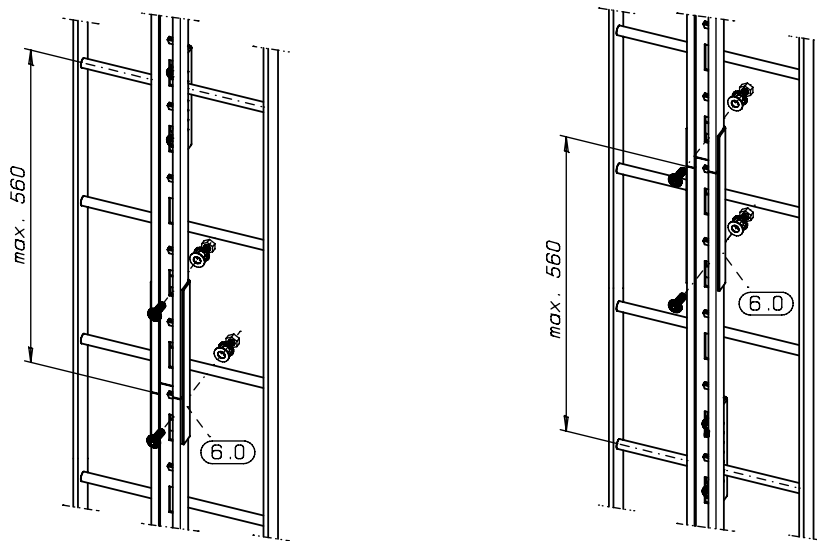


Fig. 9

Pour la pièce de liaison, 3 possibilités :

Fig. 9

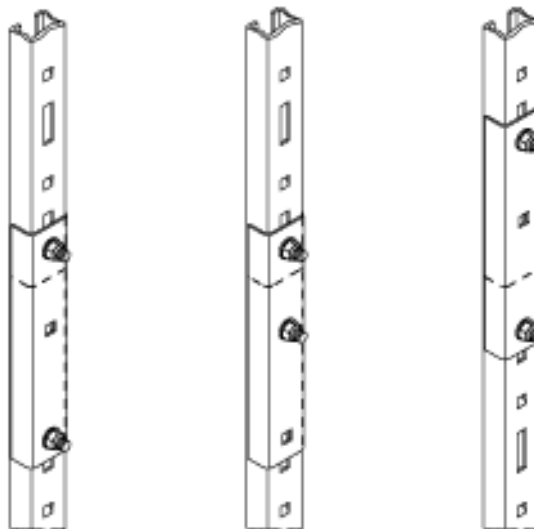


Fig. 10

B 28. Attention :

Pour des raisons de résistance, le profilé de l'échelle doit être renforcé en cas de porte-à-faux supérieur à 380 mm à partir du dernier étrier de fixation.

Des portes-à-faux supérieurs à 380 mm sans raidisseur sont interdits.

Attention:

Le dépassement d'un élément d'échelle avec un porte-à-faux supérieur à 380mm est interdit!

Lors du montage d'un raidisseur en acier galvanisé à chaud / inox de 50x30x3mm ou en aluminium anodisé de 50x50x4mm, bien respecter les points ci-dessous :

- Une fixation tous les 560 mm sur le montant central de l'échelle.
- Le raidisseur doit couvrir au dessous du porte-à-faux un minimum de 4 ou 5 échelons correspondant à un minimum de 1m120.
- Un raidisseur en une seule partie.
- Un élément d'échelle ne comportant aucun élément de liaison.

Fig. 10

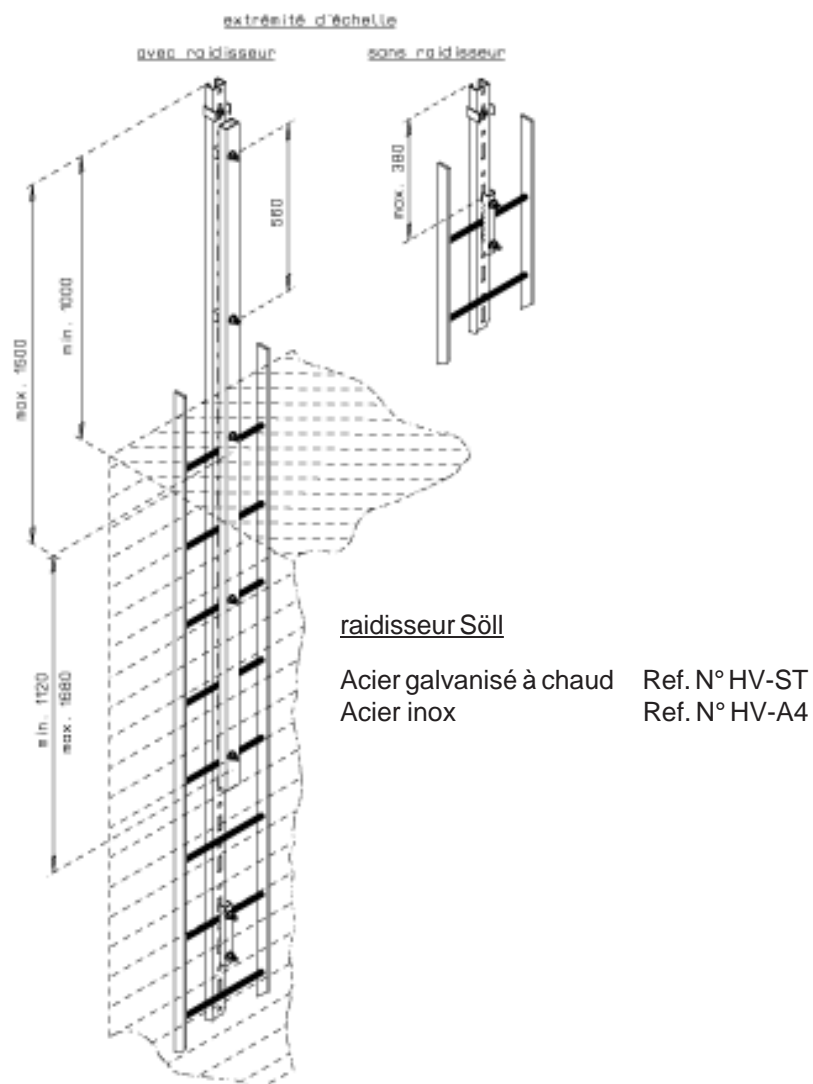


Fig. 11a und 11b

B 29. En partie haute de l'installation est montée au niveau d'une ouverture rectangulaire (1.4) une « butée haute » (7.0) ou une « butée fixe » (8.0). La **butée haute** (7.0) évite la sortie involontaire et une mauvaise insertion du chariot. La **butée fixe** (8.0) interdit la sortie de l'opérateur.

Fig. 11a

La **butée haute** doit être montée de façon que la partie mobile (7.1) se situe à droite du profilé (1.1).

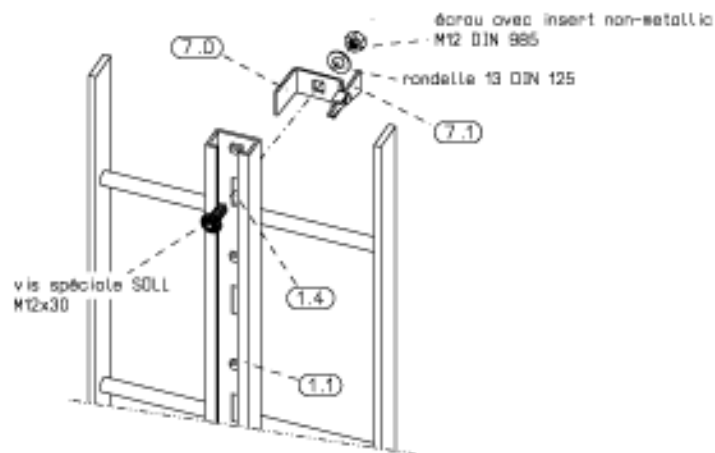


Fig. 11.b

La **butée fixe** doit être montée de façon que les parties latérales (8.1) coiffent le profilé (1.1) par l'avant.

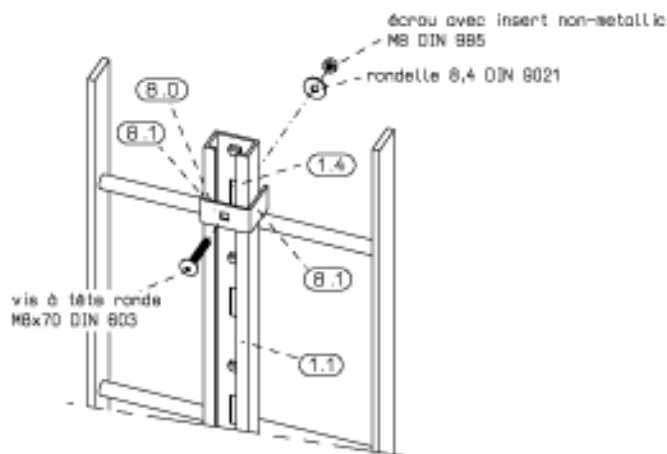


Fig 12a et 12b

B 30. Montage de paliers (9.0)(10.0)

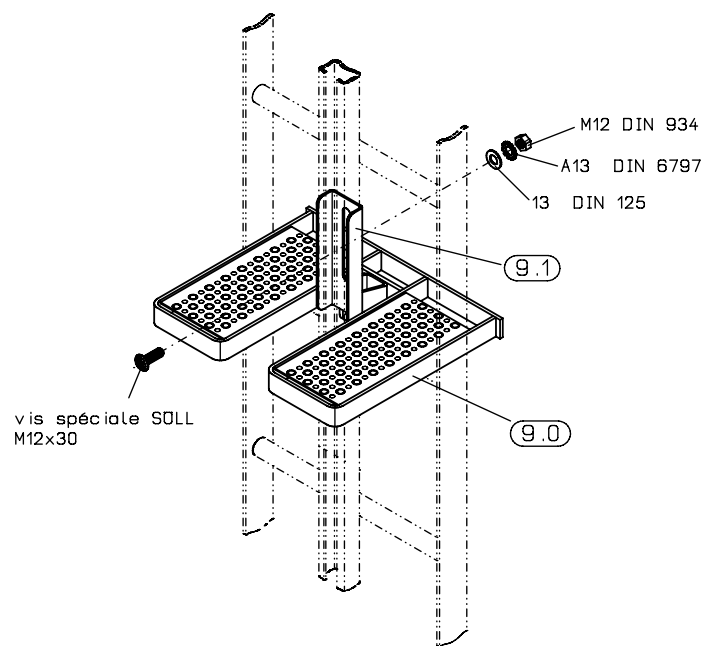
Si ces pièces font partie de la fourniture, monter le profilé charnière (9.1)(10.1) sur le rail et le fixer avec le boulon Söll.

Remarque :

Le palier de repos, en position horizontale doit reposer sur l'échelon de l'échelle !

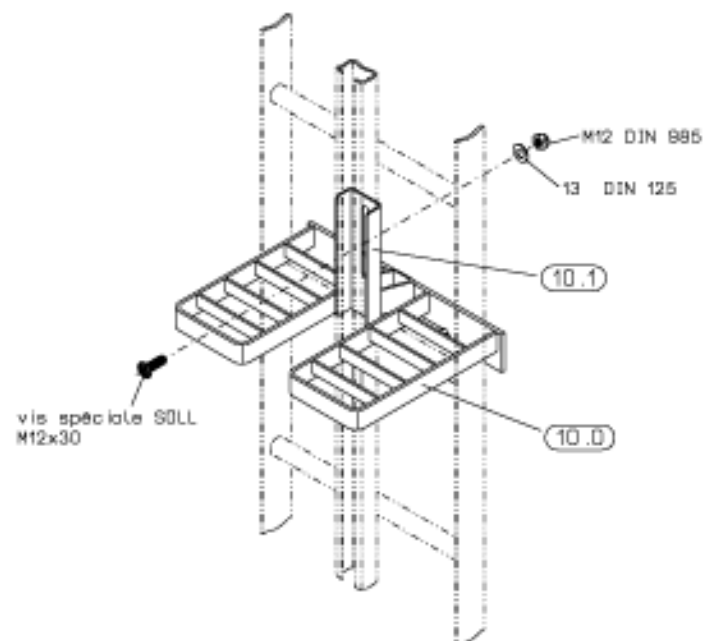
Matière : Acier galvanisé à chaud

Fig. 12a



Matière : Acier inox décapé

Fig. 12b



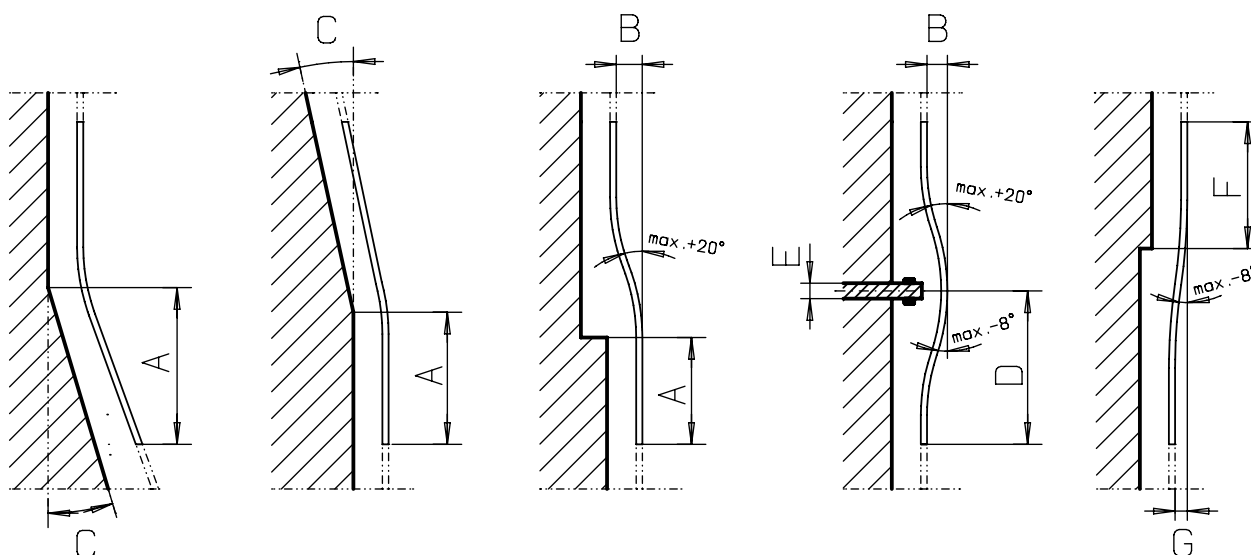
C Informations pour le cintrage

C 1. le rayon de cintrage minimum est le suivant:

Réf. n°	page	article	rayon min. en mm
FS-SAL	C 1	Aluminium anodisé	2250
FS-SST	C 1	Acier galvanisé à chaud	1000
FS-SA4	C 1	Acier inoxydable 1.4571 (316 Ti), d'rcapé	1000

C 2. Type de cintrage

Fig 12



A= bas de l'échelle au point de cintrage du support (mm)
B= décalage (mm)
C= angle (max. 15 °)

D= bas de l'échelle au milieu de l'obstacle (mm)
E= largeur de l'obstacle (mm)
F= haut de l'échelle au décalage du support (mm)
G= décalage mm (max. 260 mm)

C 3. Pour l'utilisation du coulisseau type "Söll GlideLoc™", les angles maxi admissibles sont:

Cintrage Type	Angle maxi
III	+ 20 °
IV	- 8 ° à + 20 °
V	- 8 °

D Contrôle et réception

Remarque:

Sur les 2 premiers mètres de l'installation, lors de la montée ou de la descente, du fait de la faible hauteur de tirant d'air, l'opérateur devra être attentif afin de ne pas chuter.

Avant et pendant l'utilisation, vous devez prévoir le moyen de sauvetage pour venir en aide à une personne qui pourrait être en difficulté sur l'installation.

Le coulisseau conforme à la norme EN 353-1 est personnel ; il doit être utilisé par

- une personne formée à son utilisation ou
- sous la surveillance d'une personne compétente.

Pour la réception de l'installation, les points ci-dessous sont à vérifier:

- Chaque élément de profilé doit comporter au moins un point de fixation.
- Au niveau de la pièce de liaison, les éléments doivent être alignés.
- Vérifier le bon serrage des:
 - > Brides de fixation crantées
 - > Des pièces de liaison entre les éléments d'échelle
 - > Butées en extrémité haut et basse
- Tous les éléments de fixation doivent être assurés contre un desserrage éventuel (voir chapitre E). Celles pré-montées en usine doivent également être vérifiées et assurées contre tout desserrage.
- Les parties mobiles des butées doivent revenir automatiquement en position repos.

Remarque:

En accord avec l'exploitant, 2 coulisseaux doivent être fournis au moment de la recette.

E Assemblages vissés-Sécurité

Pour les boulons en acier galva, la sécurité contre le desserrage est assurée par la rondelle éventail.

Pour les vis en inox, un écrou type Nylstop assure le non desserrage de l'ensemble.

F Entretien

Entretien

Attention :

Le coulisseau anti-chute ne doit pas être utilisé lorsque des défauts sont apparents ou qu'un doute subsiste quant à son état. Il doit être vérifié par une personne compétente ou retourné à l'usine pour réparation avant d'être remis en service.

- F 1. Le coulisseau est à vérifier tous les ans par une personne compétente.

Cas particuliers:

La périodicité de vérification du système anti-chute sur rail rigide est définie par l'exploitant.

Suivant la directive BGI 691, les profilés installés sur une cheminée sont à vérifier au minimum tous les 2 ans par une personne compétente.

Est spécialiste:

Quiconque, en raison de sa formation et de son expérience professionnelle, possède suffisamment de connaissances dans le domaine des dispositifs de sécurité et de sauvetage et est suffisamment familiarisé avec les directives applicables et les règles généralement reconnues de la technique (normes EN par exemple) pour pouvoir évaluer la sécurité au travail et l'utilisation conforme de dispositifs de sécurité et de sauvetage.

- F 2. Le coulisseau anti-chute doit être vérifié au moins une fois par an, ainsi qu'après chaque sollicitation de chute par un spécialiste. Pour ce faire, consulter la notice correspondante!
- F 3. Avant ou lors de chaque utilisation, contrôler le bon état et le bon fonctionnement de tous les éléments anti-chute.
- F 4. Les butées (Fig. 4, Détail 4.0/ Fig. 9a/b, Détail 7.0/8.0) à l'extrémité inférieure et supérieure de l'itinéraire doivent être présentes. La partie mobile de la butée (Fig. 4, Détail 4.1 et Fig. 9a, Détail 7.1) située sur la droite du profilé de guidage doit se remettre automatiquement dans la position de repos et empêcher ainsi le déplacement du coulisseau anti-chute.
- F 5. Il faut veiller à ce que les profilés de guidage soient propres.
- F 6. Tous les éléments fixés par boulons doivent être correctement serrés et sécurisés, voir chapitre E.
- F 7. A chaque point d'accessibilité de l'échelle, il est nécessaire d'en informer l'utilisateur par une plaque sur laquelle seront portés les renseignements suivants:
- année de fabrication
 - nom du fabricant, du fournisseur ou de l'importateur du matériel
 - l'aspect du coulisseau
 - l'indication: "échelle à n'utiliser qu'avec harnais de sécurité et coulisseau anti-chute".

Remarque: pour que cette plaque soit durable, on peut envisager une plaque en aluminium avec ces indications réalisées en relief.

F Liste de contrôle pour la réception de profilé anti-chute type "Söll GlideLoc"

Aluminium	Ref. N° FS-SAL
Acier galvanisé à chaud	Ref. N° FS-SST
Acier inox décapé	Ref. N° FS-SA4

La liste de contrôle pages 24-26 doit être complétée dans sa totalité à l'aide d'un crayon indélébile, par le chef de chantier de la société de montage. Celui-ci est responsable de l'exactitude de toutes les données. Dans le cas où vous avez coché une case "non", vous devez inscrire sur la page 26 le motif de votre réponse.

Mesure de contrôle

Contrôle (inscrire une croix)

	oui	non
• Chaque élément de profilé comporte au moins un point de fixation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• L'entre-axe de fixation ne dépasse pas 1m680, voir chapitre B17.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les jeux minimaux d'assemblage correspondent au chapitre B 24.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les assemblages vissés entre l'ouvrage et les éléments d'ancrage correspondent aux chapitres B 8 et B 9.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les éléments d'ancrage sont montés correctement et tous les assemblages sont correctement serrés. (couple de serrage St chapitre B 18)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les vis pré-montées en usine ont également été vérifiées et assurées contre le desserrage (couple de serrage, chapitre B18)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Tous les assemblages vissés sont assurés contre le desserrage conformément au chapitre E.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Au départ de l'itinéraire, une "butée de descente" est montée conformément au Chapitre B 19/20.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• A la fin de l'itinéraire, une "butée de montée" ou une "butée fixe d'extrémité" est en place conformément au chapitre B 28 .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Pour une échelle ne démarrant pas à proximité du sol, suivant le chapitre B21, 2 butées de descente ont été installées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les plates-formes de repos sont montées correctement à des distances de 9 m. Leur fonctionnement a été contrôlé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Aucun dépassement d'échelle libre de plus de 380 mm sans raidisseur n'est présent conformément au chapitre B 28.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Le raidisseur a été monté conformément au chapitre B 28.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les rayons de cintrage ont bien été respectés (voir chapitre C).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Le profilé de guidage est propre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Seuls des éléments d'ancrage et des assemblages vissés protégés contre la corrosion sont utilisés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Le coulisseau Söll ne peut être introduit sur l'itinéraire que dans le sens du fonctionnement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• 2 coulisseaux ont été remis à l'exploitant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• La plaque signalétique est présente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour monter en toute sécurité

- Une montée d'essai a été réalisée.
- La présente notice a été remise à l'exploitant.
- Seuls des éléments de sécurité anti-chute de la société
SPERIAN FALL PROTECTION Deutschland GmbH & Co. KG ont été utilisés.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

